

D.2017.03.29.4.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 29 Mars 2017

4 – RESEAU STRUCTURANT
4.3 – TELEPHERIQUE URBAIN SUD :

- PRISE EN CONSIDERATION DES ETUDES DE LA CEINTURE SUD INCLUANT LE PROJET DE TELEPHERIQUE URBAIN SUD.
- APPROBATION D'UN PERIMETRE D'ETUDES PERMETTANT L'APPLICATION DU SURSIS A STATUER SUR LA COMMUNE DE TOULOUSE.

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 7.27 jusqu'au point 9.6 et du point 11.1 au point 11.5)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M.Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (à M.Grass à/c du point 3.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (à M.André à/c du point 3.2)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 2.1 et jusqu'au point 3.3 inclus
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine a retenu le principe d'un axe de transport en commun structurant et performant entre les zones économiques du Sud-Est (Rangueil, Montaudran) et Ouest Toulousain (Basso Cambo, Ramassiers – zone aéronautique sud), pour organiser la desserte du quadrant Sud-Est / Nord-Ouest de Toulouse en maillant le territoire et facilitant l'accès et l'échange entre les zones d'habitat et les zones d'emploi et de recherche.

Le PDU de la grande agglomération toulousaine approuvé le 17 octobre 2012 et le Projet Mobilités 2020.2025.2030 arrêté le 19 octobre 2016 confirment la programmation de cet axe structurant et performant pour l'horizon 2020 avec notamment la ceinture Sud (en cours d'étude) incluant dans son tronçon central le projet de téléphérique urbain sud.

Le programme d'opération du projet de téléphérique urbain sud a été actualisé par délibération du Comité Syndical du 14 octobre 2015. Les études détaillées du projet sont en cours et une déclaration d'utilité publique sera prononcée, permettant l'enclenchement des travaux de réalisation.

Dans le cadre des études de ceinture sud, il est étudié la possibilité d'un prolongement du téléphérique urbain sud entre le site de l'Oncopole et le pôle d'échanges de Basso Cambo.

Afin que d'éventuels projets implantés aux abords des axes ou parcelles supports de ce projet ne viennent pas compromettre ou rendre plus onéreuse la mise en œuvre de ce projet, et dans l'attente de l'achèvement des études techniques, le SMTC souhaite prendre en considération les études de prolongement du téléphérique urbain sud en cours et instaurer un périmètre d'études à l'intérieur duquel toute demande de travaux pourra éventuellement faire l'objet d'un sursis à statuer, s'il s'avérait que ces travaux puissent compromettre ou compliquer la réalisation du projet.

Ce périmètre d'étude, prévu aux articles L 111-10 et R 111-47 du code de l'urbanisme, concernera les parcelles publiques et privées situées dans une bande de 30 mètres de large de part et d'autre de l'axe envisagé du projet. La liste des parcelles concernées et le tracé sont joints à la présente délibération en annexes 1 et 2.

Le dossier relatif au projet de travaux publics du projet d'extension du téléphérique urbain sud sera consultable au siège du SMTC, 7 esplanade Compans Caffarelli à Toulouse, aux heures d'ouverture au public.

Dès que le dispositif sera exécutoire, toutes les demandes de travaux sans exception seront à transmettre au SMTC qui procédera à leur instruction, sans délai supplémentaires.

Il convient de souligner que ce périmètre d'étude complète le périmètre d'études mis en place par Toulouse Métropole en date du 9 février 2012 pour préserver la faisabilité du projet de téléphérique urbain sud entre le site de l'Oncopole et la station de métro UPS (cf. annexe 3).

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : PREND en considération le projet de la ceinture sud incluant le projet de téléphérique urbain sud.

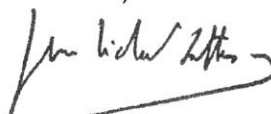
ARTICLE 2 : APPROUVE le périmètre d'étude portant sur les parcelles citées et comprises dans le périmètre délimité au plan annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération fera l'objet pour exécution du dispositif :
- d'un affichage dans la commune de Toulouse pendant une durée d'un mois,
- d'un affichage aux sièges de Toulouse Métropole et du SMTC pendant une durée d'un mois,
- d'une publication légale dans la presse départementale.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmis à Monsieur Le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Annexe 1 : liste des parcelles concernées par l'application du sursis à statuer

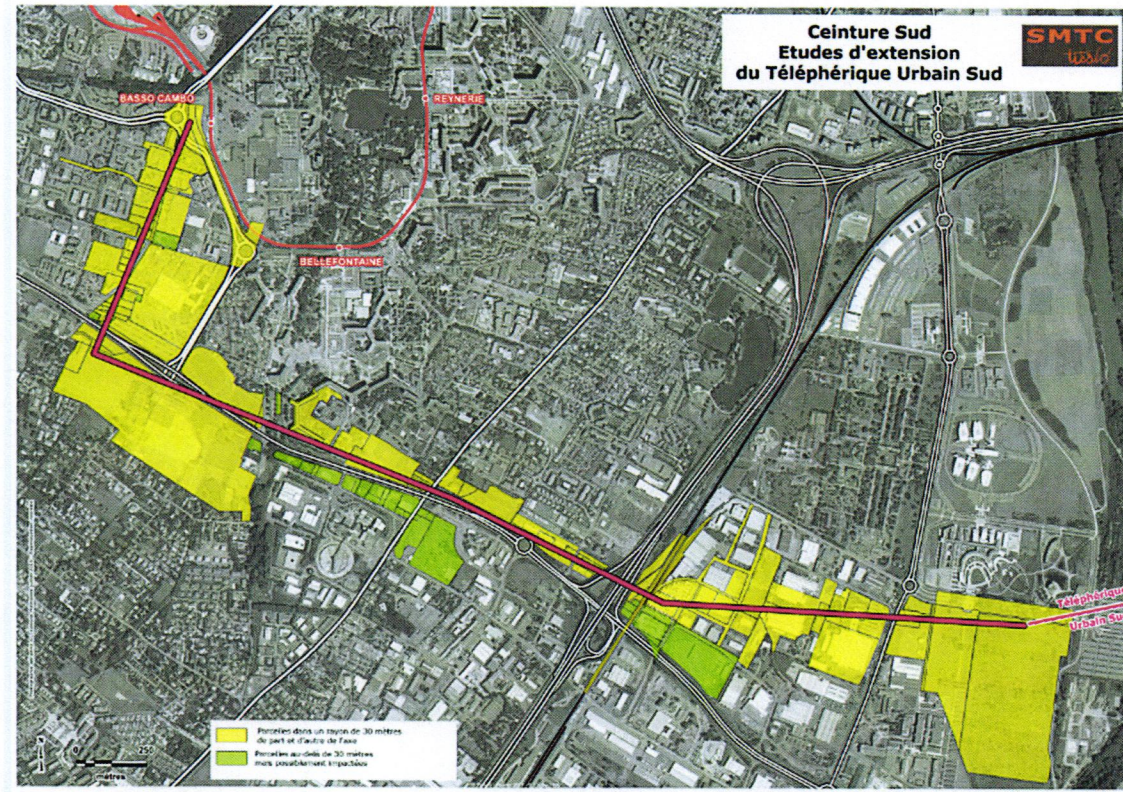
Numéro de parcelle	Date de mise à jour	Superficie en m2 (DGFIP)
310840AT0467	20160627	5469
310840AT0467	20160627	5469
310840AT0467	20160627	5469
310840AT0531	20160627	14846
310840AT0531	20160627	14846
310840AT0533	20160627	2022
310840AT0533	20160627	2022
310840AT0423	20160627	1494
310840AT0422	20160627	7601
310840AT0146	20160627	1007
310840AT0466	20160627	2315
310840AT0092	20160627	517
310840AT0299	20160627	1720
310840AT0302	20160627	3021
310840AT0421	20160627	2010
310840AT0129	20160627	1094
310840AT0465	20160627	5031
310840AT0405	20160627	5111
310840AT0265	20160627	3788
310840AT0127	20160627	9293
310840BI0333	20160627	25744
310840BI0204	20160627	4376
310840BI0277	20160627	1193
310840BI0278	20160627	16084
310840BI0236	20160627	8098
310840BI0168	20160627	1740
310840BI0168	20160627	1740
310840BI0130	20160627	689
310840BI0130	20160627	689
310840BI0124	20160627	626
310840BI0124	20160627	626
310840BI0194	20160627	1304
310840BI0194	20160627	1304
310840BM0027	20160627	4099
310840BY0069	20160627	180556
310840BY0056	20160627	1678
310840BY0068	20160627	25995
310840BY0028	20160627	165
310840BY0024	20160627	59445
310840BY0026	20160627	2693

Numéro de parcelle	Date de mise à jour	Superficie en m2 (DGFIP)
310840BZ0034	20160627	3811
310840BZ0040	20160627	18935
310840BZ0008	20160627	7019
310840BZ0006	20160627	36359
310840BZ0007	20160627	18910
310840BZ0014	20160627	2580
310840BZ0029	20160627	16000
310840BZ0030	20160627	2690
310840CC0123	20160627	7264
310840CC0110	20160627	5178
310840CC0124	20160627	6394
310840CC0125	20160627	8110
310840CC0122	20160627	3562
310840CC0075	20160627	2093
310840CC0126	20160627	6494
310840CC0126	20160627	6494
310840CC0010	20160627	18219
310840CC0116	20160627	22
310840CC0115	20160627	5499
310840CC0011	20160627	8112
310840CC0138	20160627	25455
310840CC0138	20160627	25455
310841AD0010	20160627	3726
310841AD0005	20160627	12841
310841AD0006	20160627	2753
310841AD0007	20160627	1700
310841AD0008	20160627	1255
310841AD0009	20160627	1160
310841AE0018	20160627	82215
310841AE0007	20160627	15625
310841AE0014	20160627	2332
310841AE0010	20160627	100
310841AE0008	20160627	1126
310841AE0002	20160627	969
310841AE0013	20160627	377
310841AE0011	20160627	240
310841AE0254	20160627	119
310841AE0004	20160627	750
310841AE0009	20160627	183
310841AE0003	20160627	296
310841AE0005	20160627	1906

Numéro de parcelle	Date de mise à jour	Superficie en m2 (DGFIP)
310841AE0280	20160627	396
310841AE0278	20160627	1677
310841AE0281	20160627	1445
310841AE0277	20160627	3319
310841AH0129	20160627	5431
310841AH0129	20160627	5431
310841AH0127	20160627	2053
310841AH0127	20160627	2053
310841AH0127	20160627	2053
310841AH0130	20160627	199403
310841AH0130	20160627	199403
310841AH0130	20160627	199403
310841AH0126	20160627	5850
310841AH0126	20160627	5850
310841AH0126	20160627	5850
310841AH0128	20160627	1779
310841AH0128	20160627	1779
310841AH0051	20160627	36182
310841AH0050	20160627	30
310841AH0058	20160627	1320
310842BO0246	20160627	9013
310842BO0081	20160627	20623
310842BO0108	20160627	11499
310842BP0168	20160627	7
310842BP0166	20160627	2626
310842BP0027	20160627	7155
310842BP0031	20160627	90
310842BP0030	20160627	1500
310842BP0013	20160627	258
310842BP0014	20160627	306
310842BP0026	20160627	6554
310842BP0015	20160627	8929
310842BP0019	20160627	1221
310842BP0113	20160627	5341
310842BP0020	20160627	460
310842BP0035	20160627	6034
310842BP0034	20160627	3153
310842BP0092	20160627	235
310842BP0093	20160627	3015
310842BP0118	20160627	6120
310842BP0105	20160627	13782
310842BP0159	20160627	5453
310842BP0007	20160627	3142

Numéro de parcelle	Date de mise à jour	Superficie en m2 (DGFIP)
310842BP0158	20160627	62
310842BP0106	20160627	4000
310842BP0104	20160627	450
310841AE0001	20160627	854
310841AE0279	20160627	481
310841AE0006	20160627	236
310840BI0317	20160627	1230
310840BI0122	20160627	638
310840BI0120	20160627	1568
310840BI0243	20160627	3150
310841AH0084	20160627	90
310841AH0086	20160627	163
310841AH0048	20160627	1911
310840AT0590	20160627	9053
310840AT0409	20160627	708
310840AT0412	20160627	1000
310840AT0031	20160627	392
310840AT0469	20160627	27750
310840BI0240	20160627	2213
310840BI0239	20160627	780
310840BI0128	20160627	2516
310840BI0195	20160627	3366
310840BI0119	20160627	3684
310840BI0036	20160627	746
310840BI0037	20160627	563
310840BI0242	20160627	4174
310840BI0318	20160627	1282
310840BI0320	20160627	1265
310840BI0321	20160627	2047
310840AT0274	20160627	97
310840AT0306	20160627	1072
310840AT0305	20160627	1163
310840AT0128	20160627	545
310840CC0072	20160627	33354
310840CC0077	20160627	1574
310840CC0128	20160627	1211
310840CC0129	20160627	103
310840CC0131	20160627	7083
310840CC0133	20160627	246
310840CC0076	20160627	850
310840CC0080	20160627	576
310840CC0134	20160627	115
310840CC0132	20160627	3172
310840CC0030	20160627	434
310840CC0074	20160627	3873

Annexe 2 : tracé concerné par l'instauration du périmètre d'étude de 30 m de part et d'autre de l'axe des voiries et espaces publics ou privés.



Annexe 3 : Délibération de Toulouse Métropole en date du 9 février 2012 instaurant un périmètre d'études pour préserver la faisabilité du projet de téléphérique urbain sud entre le site de l'Oncopole et la station de métro UPS.



Conseil de Communauté du jeudi 09 février 2012
Espaces Vatel - Arche Maréngo - Toulouse
Extrait du registre des délibérations

Délibération n°DEL-12-036

Téléporté : Instauration d'un périmètre d'étude L111-10 sur la commune de Toulouse

L'an deux mille douze le jeudi neuf février à neuf heures, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vatel - Arche Maréngo - Toulouse.

Participants

Affiliés au Conseil :	123
Présents :	76
Procurations :	26
Date de convocation :	03 février 2012

Présents

Agriville	Mme Brigitte CALVET
Ausserville	M. Guy MONTAGNER
Auzanville	Mme Lydiane MAUREL
Bessipy	M. Maurice GRONIER
Bessouville	M. Claude BENOIT
Bégues	M. Fernand KELLER Mme Monique COMBES
Berguères	M. Philippe PLANTAIRE
Colomiers	M. Fernand SECARD Mme Corine BARBERE M. Louis GERMAIN M. Guy LAURENT M. Hans MOLINA
Combarieu	M. Gilles de FALETTANS
Cugnaux	M. Guy THERAULT
Dahou-Ladage	Mme Ida RUSSO
Faurouillet	Mme Claudie MARCOU
Fleurance	M. Didier CORTES
Fonboulevard	M. Robert GRÉMAUD
Gentilly	M. Paul FRANCHINI
L'Union	M. Georges REYNÉY M. Hans LEVRAT
Lauraguet	Mme Alette SYLVESTRE M. Hans MILHEAU
Loupiac	M. Fernand SANCE
Mondouville	M. Robert MEDINA
Mons	M. Jean-Louis MOYET
Mouton	M. Jacques SERI
Pleins	M. Robert BON M. David SAINT-MILLON
Pie-Balme	M. Jacques DUFFES
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSEGAN
Saint-Jean	Mme Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Hans MIGUEL
Saint-Orens	M. Claude MERDINO
Sauilh	M. Guy LÉSEANO
Toulouse	M. Pierre COHEN

Conseil de Communauté du 09 février 2017

Délégation* DEL-12-006

	Mme Elisabeth BELAURRE Mme Yvette RENAYDON-NAKACHE M. Daniel RENYAHIA M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU M. Jodi CARRERAS Mme Danièle CHARLES M. Thierry COTELLE Mme Christine COURADE Mme Martine CROQUETTE M. Romain CUITERS Mme Danièle DAMEN M. Serge DEDER Mme Chantal DOUNOT-GORRAQUES M. Jean-Michel FARRE M. Régis GODEC Mme Isabelle HARDY M. Jean-Pierre HAVVIN Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Pierre LACAZE M. Jean-Luc LAGLEIZE M. Alexandre MARCEL M. Bernard MARQUE M. Haël MATROS M. Antoine MAUREC Mme Salha MENAR M. Etienne MORIN M. Jean-Luc MOUTENC M. Michel PRICH Mme Dominique PY Mme Sonia RUEL M. Jean-Christophe SELLIN Mme Claude TOUCHEREU M. Jean-Charles VALADIER
Tournafaille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ARRAI M. Jacques GUILHAULT
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART

Délégués ayant donné pouvoir

Pouvoir à

Belon	M. Stéphane COPPEY	M. Antoine MAURICE
Bugaux	M. Christian BERGON	Mme Monique COMBES
	M. Joseph CARLES	M. Bernard KELLER
Brax	M. Jean-Pierre VERGE	Mme Lyliane MAUREL
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	M. Guy THERIAULT
Gagnac	M. Michel SIMON	M. Guy LOFANO
Saint-Jean	M. Gérard BAPT	Mme Dominique VETLON
Toulouse	Mme Malika ARADI M. Abdelkader ARIF M. Jean-Marc BARES Mme Michèle BLEUSE Mme Anne CRAYSSAC M. Jean-Luc FORGET M. Philippe GORRAND Mme Olga GONZALEZ-TRICHSELN Mme Catherine GUIEN Mme Manu HAMMOU-MOHAMMED M. Djilali LARANI Mme Régine LANGE M. Jean-Paul MAERENGO M. Christian RAYNAL Mme Gaëlle VERNOU Mme Zohra ZINA-RAGGOUA	Mme Yvette RENAYDON-NAKACHE M. Pierre COHEN Mme Martine CROQUETTE Mme Danièle CHARLES M. Etienne MORIN M. Jean-Luc LAGLEIZE M. Jean-Charles VALADIER M. Thierry COTELLE M. Jean-Michel FARRE M. Pierre LACAZE M. Jean-Luc MOUTENC M. François BRIANÇON Mme Isabelle HARDY Mme Danièle DAMEN M. Jacques GUILHAULT Mme Salha MENAR
Tournafaille	Mme Danielle RUYE M. Daniel POURMY	Mme Mireille ARRAI M. Bernard MARQUE
Villeneuve-Tolosane	M. Diego GIL	M. Dominique COQUART

Délégués excusés

Aussanville	M. Gérard ANDRE
Balme	M. Alain FELICIA Mme Thérèse PICHON
Castelginest	M. Georges CARNERO Mme Patricia URILLE
Colomiers	M. Ahmad Midhy IMELHANE
Cugnaux	M. Pierre GRUEN
L'Union	Mme Marie-Cécile GARCIA
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Côme	M. Christian SEMPE
Toulouse	M. Roger ATXARIAS M. René BOUSCATEL M. François CHOLLET Mme Vicentella DE COMARMOND Mme Marie DEQUE Mme Monique DURRIEU Mme Françoise MACONTEBERT Mme Chloé RANCOE M. Nicolas THÉROT Mme Elisabeth TOUITUT

Délibération n° DEL-12-036

Téléporté : Instauration d'un périmètre d'étude L111-10 sur la commune de Toulouse

Exposé

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) arrêté le 09 juillet 2010 et le Plan de Déplacements Urbains (PDU) arrêté le 24 janvier 2011 ont retenu le principe de réaliser une liaison en transport en commun par téléphérique entre l'Oncoopôle, le CHU de Rangueil et la station de métro Université Paul Sabatier, sur la commune de Toulouse.

Depuis 2010, les études d'opportunité et de faisabilité ont été réalisées ; elles permettent aujourd'hui de valider l'opportunité de cette liaison en transport en commun, sa faisabilité technique, son coût prévisionnel et un pré-programme.

Ces études précisent notamment le niveau dans lequel le projet sera implanté pour accompagner le développement de l'Oncoopôle, zone à vocation internationale, tout en permettant un développement urbain durable et un service performant en matière de transports alternatifs à la voiture particulière.

Aussi dans une logique de cohérence urbanisme transport et afin de ne pas compromettre ou rendre plus onéreuse l'exécution des travaux publics de l'infrastructure et de l'aménagement autour, il est proposé d'instaurer un périmètre d'étude L111-10 tels que définis dans la carte jointe à la délibération pour la réalisation de ce projet.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable de la Commission Transports et déplacements du 19 janvier 2012,

Vu les dispositions de l'article L111-10 du code de l'urbanisme concernant la prise en considération des projets d'aménagement et l'instauration de périmètre d'étude permettant l'application du surcoût à statuer,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver l'instauration du périmètre L111-10 sur la commune de Toulouse portant sur les terrains compris dans les périmètres d'étude délimités sur le plan annexé à la présente délibération.

Article 2

De notifier cette décision au Préfet, au Président de TISSEO-SMTC et à la commune de Toulouse.

Article 3

De prendre les mesures de publicité dans deux journaux du département.

Résultat du vote :

• Pour	102
• Contre	0
• Abstentions	0
• Non participation au vote	0

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 16/02/2012

L'original de la délibération et les documents auxquels elle se fonde ont fait l'objet d'une publication au conseil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Pierre COHEN